

## 18 - Régie Autonome Personnalisée Ledoux - Centre Dramatique National - Théâtre de l'Espace Scène Nationale de Besançon - Avenants aux conventions d'objectifs et de moyens

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** La Ville alloue annuellement via des conventions d'objectifs et de moyens une subvention de fonctionnement au Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté (Nouveau Théâtre) et à la Régie Autonome Personnalisée Ledoux (Théâtre Musical). En 2012, étaient ainsi inscrits au budget primitif l'allocation d'une somme de 461 400 € au Centre Dramatique et de 1 514 000 € au profit de la RAP Ledoux.

Au regard des évolutions intervenues en 2012 dans le paysage du spectacle vivant à Besançon, il est proposé d'opérer un rééquilibrage du soutien financier apporté par la Ville à ces deux scènes.

En effet, la fusion des structures porteuses et des programmations du Théâtre de l'Espace (Scène Nationale) et Théâtre Musical (RAP Ledoux) au cours de la saison 2012/2013, conduit à une clarification des missions confiées à ces deux scènes. Ainsi, en concertation avec les directeurs de ces structures, il a été décidé que la diffusion du théâtre de répertoire -qui avait pour partie progressivement intégré la saison du Théâtre Musical- devait rejoindre le périmètre des missions du Centre Dramatique.

Par ailleurs, un des axes du projet artistique et culturel du nouveau directeur du Centre Dramatique National, en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, est la constitution d'une troupe permanente de cinq artistes dont l'objectif est de forger la véritable identité artistique de la structure afin de favoriser la création, la diffusion et le dialogue avec un public élargi et les professionnels du secteur.

Enfin, au niveau national et en moyenne, les villes disposant d'un CDN y contribuent à hauteur de 28 % du budget de la structure. A Besançon, la Ville y participe en 2012 à hauteur de 23 %. Aussi, cette augmentation permet de conforter le soutien de la Ville et de légitimer sa position au regard des autres tutelles et de l'Etat notamment.

Au regard de ces éléments, il est proposé en 2012 de diminuer de 40 000 € la subvention de fonctionnement accordée à la RAP Ledoux et d'opérer une augmentation du même montant de la subvention de fonctionnement du CDN. Ces différents mouvements sont effectués lors de la Décision Modificative n° 1 présentée lors de cette séance.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la diminution d'un montant de 40 000 € de la subvention de fonctionnement de la RAP Ledoux (ligne de crédit impactée : 65.311.657363.008013.41000),

- et l'augmentation d'un montant de 40 000 € de la subvention de fonctionnement accordée au Centre Dramatique National (ligne de crédit impactée : 65.313.6574.009014.41000),

- autoriser M. le Maire à signer les avenants à intervenir dans ce cadre.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. DAHOUI, M. MONNEUR, Mme JOLY et M. GENDRAUD n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 13 juillet 2012.*